

Équitable : débattre ... justement

Dans une tribune intitulée « équitable versus... inéquitable ? », Rudi Thomaes et Vincent Reuter formulent une série de critiques à l'encontre du commerce équitable. D'abord, l'étiquette « commerce équitable » rejeterait « par définition, tout autre type de commerce au rang de « commerce inéquitable » ». Ceci n'est pas vrai par définition. Un terme peut avoir un opposé réel, mais aussi un opposé de privation. Ainsi, « productif » s'oppose à « contre-productif », mais aussi à « improductif », « moral » à « immoral » mais aussi à « amoral »,...

De même, leur mise en doute de la possibilité de « dire à autrui ce qui est équitable et ce qui ne l'est pas » est contestable. Les chercheurs travaillent inlassablement à montrer que certaines théories de l'équité sont plus valides, parce que plus cohérentes, que d'autres. Présenter l'éthique comme une affaire de goûts invite au relativisme. Or, ce dernier se mord la queue, une fois appliqué à lui-même. Pour paraphraser nos auteurs, « qui peut dire à autrui que le relativisme doit être pris comme une théorie universelle? ». Que l'on considère la subsistance d'une pauvreté massive ou la torture comme injustes ne leur paraîtra sans doute pas incongru.

Ceci étant, ils ont raison d'affirmer que les acteurs du commerce équitable considèrent le commerce standard comme grevé d'injustices. Or, nos deux auteurs insistent sur la contribution du commerce international à la réduction notamment de la pauvreté. Qu'en penser? L'économiste Pranab Bardhan (*Scientific American*, avril 2006) confirme que les données disponibles indiquent une baisse de la pauvreté absolue dans plusieurs pays du sud. Mais il ajoute immédiatement qu'il est douteux que l'intensification des échanges internationaux en soit la cause principale. En Chine par exemple, la réduction de la pauvreté absolue y eut lieu surtout *avant* le milieu des années 80, soit avant le développement massif des exportations et investissements étrangers en Chine. Trois quarts des 400 millions de Chinois hissés au dessus du seuil de pauvreté absolu entre 1981 et 2001 l'avaient déjà été en 1987. Des facteurs économiques internes constituent à cet égard des facteurs explicatifs bien plus puissants que la globalisation. Gardons nous donc de surévaluer les bénéfices du libre échange sur la réduction de la pauvreté. D'ailleurs, les tenants du commerce équitable ne remettent pas en cause l'intensification des échanges. Ils pensent seulement que la répartition des « gains à l'échange » devrait être rééquilibrée en faveur des maillons les plus défavorisés de la chaîne de production et de distribution.

R. Thomaes et V. Reuter en appellent aussi à une diversification des labels dans ce domaine afin d'accroître le choix des consommateurs. Les producteurs les plus défavorisés pourraient sans doute bénéficier d'une diversification des acteurs agissant sous la bannière d'un nombre limité de labels. Par contre, que les producteurs du sud et les consommateurs du nord aient nécessairement à gagner à une diversification des labels eux-mêmes est moins sûr. Du côté des consommateurs, trop d'information tue l'information. La multiplication des labels peut conduire à une dilution de leur potentiel de différenciation. Du côté des producteurs pauvres, la concurrence entre labels risque de mener à la multiplication des labels « soft ». Les effets d'une concurrence entre un nombre accru de labels sont donc multiples et il importe de juger de sa désirabilité à l'aune de ses bénéfices éventuels pour les plus défavorisés. Or, la concurrence ne bénéficie aux plus défavorisés qu'à certaines conditions qui ne sont pas nécessairement satisfaites ici.

Que conclure? Que le commerce équitable est une entreprise complexe et hautement perfectible, et qu'il a tout à gagner à un examen détaillé des critiques qui lui sont faites. Du

moins si ces critiques sont formulées avec tout le soin qu'exige une préoccupation réelle pour la justice.

Axel Gosseries

Chercheur FNRS, Chaire Hoover d'éthique économique et sociale (UCL)